

COMMUNE DE VUE
Loire-Atlantique

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE EXTRAORDINAIRE DU JEUDI 28 SEPTEMBRE 2017

Le Conseil Municipal de la Commune de VUE, dûment convoqué le 20 septembre 2017, s'est réuni, sous la présidence du Maire, Monsieur Christophe BOCQUET, en séance extraordinaire, le jeudi vingt huit septembre deux-mil dix sept à vingt heures et trente minutes.

ETAIENT PRESENTS : Christophe BOCQUET, Patrick LEHOURS, Odile NORMAND, Benjamin LERAY, Laurent GROLLIER, Ginette WERLER, Franck SULPICE, Nadège HALLIER

ETAIENT EXCUSES : Nadia THOMAS qui a donné pouvoir à Benjamin LERAY et Franck PARIS qui a donné pouvoir à Christophe BOCQUET

ETAIENT ABSENTS : Johanna BERTIN et Stéphane GOOSSENS

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Ginette WERLER

Membre du Conseil Municipal en exercice 12 – présents 8

Le procès-verbal de la précédente réunion a été adopté à l'unanimité.

.....

DCM EX 2017 – 0901 – INSTALLATION DE MEDECINS A LA MAISON DE SANTE

CONSIDERANT la réunion de travail des élus ayant eu lieu avec Madame la Directrice de l'Association Soinsanté sur le projet d'installation de médecins à la maison de santé,

Le Conseil Municipal, après délibération,

DECIDE, à compter du 2 octobre 2017, de mettre à disposition de l'Association Soinsanté de St Père en Retz deux locaux situés à la maison de santé 8, Route de Nantes à Vue en vue d'y exercer les professions « médecine générale » ;

AUTORISE l'Association Soinsanté de St Père en Retz à installer un secrétariat, pour les besoins de l'Association Soinsanté, dans le local commun à l'ensemble des locataires ;

DECIDE que cette mise à disposition sera gratuite pour la période allant du 2 octobre 2017 au 31 décembre 2018 ;

PRECISE que les charges individuelles (eau froide, électricité et chauffage) seront à rembourser par l'association Soinsanté à la commune au prorata des consommations suivant compteur individuel. Un décompte des charges sera transmis en début d'année pour l'année N-1 ;

PRECISE que les charges communes (eau froide, électricité, chauffage, nettoyage et redevance des ordures ménagères) seront à rembourser par l'association Soinsanté à la commune au prorata des surfaces communes attribuées à chaque locataire ;

DECIDE de faire réaliser tous les travaux nécessaires pour l'obtention d'une bonne connexion en téléphonie, internet et télétransmission ;

DIT qu'un point technique et financier sera fait avec la commune, à raison de deux rencontres dans l'année civile, début avril et début octobre 2018 ;

PROPOSE, selon les modalités d'informations transmises par l'Association SoinSanté, qu'une communication soit faite sur l'existence de médecins sur la commune de Vue ;

CHARGE le Maire d'établir une convention avec l'Association SoinSanté précisant toutes les modalités techniques et financières de la mise à disposition.

La question sera revue ultérieurement pour la proposition de convention.

- ## -

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 50